

Thuricide® - HPC

CONCENTRÉ AQUEUX À PUISSANCE ÉLEVÉE

GROUP	11	INSECTICIDE
-------	----	-------------

INSECTICIDE BIOLOGIQUE

COMMERCIAL

**CONCENTRÉ AQUEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION**

GARANTIE:

Sous-espèces du bacillus thuringiensis kurstaki strain SA12 -
4 000 U.I./mg*

*Équivalent à 4,2 milliards d'unités internationales par litre.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Sensibilisant potentiel

Ne pas exposer au soleil. Conserver à des températures
comprises entre 0° C et 25° C.

Conserver le produit à l'abri du gel.

N° D'HOMOLOGATION : 11302
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LOT N°

DATE DE FABRICATION:

UTILISER DANS LES 6 MOIS À PARTIR DE LA DATE DE FABRICATION

CONTENU NET: 20 L

CERTIS Certis USA, L.L.C.
9145 Guilford Road, Suite 175
Columbia, MD 21046

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer de la sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements longs (pantalons, chemise), des gants imperméables, lors de l'usage, la manipulation/chargement ou lors de l'application du produit et des étapes de nettoyage/réparation. Bien se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit. Enlever tous les vêtements contaminés et bien les laver avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Déplacer la personne vers une source d'air frais. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

CONTRÔLE DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Thuricide HPC, insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Thuricide HPC et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Thuricide HPC et les insecticides du même groupe 11 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition

d'un résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'informations ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Certis USA au (800) 847-5620 ou à www.certisusa.com.

DIRECTIVES GÉNÉRALES D'UTILISATION MODE D'EMPLOI

GÉNÉRALITÉS: THURICIDE HPC est un insecticide biologique destiné à lutter contre les larves (chenilles) de l'espèce des lépidoptères qui détruisent les feuilles. Appliquer dès les premiers symptômes, lorsque les vers sont petits et répéter à 7 ou 10 jours d'intervalle, autant de fois qu'il le faut pour maîtriser le problème.

Ingérer, THURICIDE HPC paralyse l'estomac de la larve; il est donc nécessaire de bien couvrir le dessous des feuilles, les larves s'y cachant bien souvent. Incapables de se nourrir, les larves meurent entre 12 à 72 heures. THURICIDE HPC peut être pulvérisé sur les cultures jusqu'au jour de la récolte. En cas de rosée ou de pluie abondantes, utiliser un adjuvant pour obtenir un dépôt plus épais et qui adhère mieux.

MÉLANGE: toujours bien agiter ou remuer THURICIDE HPC avant de verser la quantité recommandée dans le réservoir de pulvérisation presque entièrement rempli. Continuer à remuer. Ne pas laisser les pulvérisations diluées dans le réservoir plus de 12 heures. Les mélanges avec des insecticides chimiques, des fongicides, des mouillants-adhésifs et des adhésifs contenus dans le réservoir n'affectent pas THURICIDE HPC si le mélange est utilisé rapidement.

PULVÉRISATIONS SUR LES ARBRES

PULVÉRISATION AU SOL SEULEMENT:

Avec les pulvérisateurs hydrauliques de grande capacité à haute pression, utiliser la quantité de THURICIDE HPC recommandée dans 1000 litres d'eau par hectare. Avec les brumisateurs, utiliser la quantité recommandée dans 100 litres d'eau par hectare. Humidifier les feuilles sans trop les arroser. Pour éviter que la pluie n'élimine le dépôt laissé sur les feuilles, ajouter un adhésif à la pulvérisation finie.

Ne pas appliquer du haut des airs.

Insectes nuisibles

Lieux

MUI par

Litres par

aux cultures		hectare	hectare
Chenille burcicole	Arbres d'ornement et arbres	20 - 30	4,80 - 7,14
Arpenteuse de l'orme	d'ombrage dans les terrains boisés,	20 - 30	4,80 - 7,14
Arpenteuse de l'automne	parcs municipaux	20 - 30	4,80 - 7,14
Bombyx disparate*	et lieux publics	30 - 50	7,14- 12,00
Arpenteuse du printemps et de l'automne		12 - 20	2,90 - 4,80
Livrée des bois	Sapin baumier et épicéas	12 - 20	2,90 - 4,80
	des plantations de		
Tordeuse de l'épinette à bière**	sapins de Noël, terrains boisés	20 - 30	4,80 - 7,14
Tordeuse occidentale de l'épinette	Parcs municipaux et jardins publics	30 - 40	7,14 - 9,50

* Pulvériser lorsque la pousse des feuilles atteint 40 à 50 % ou, si le problème persiste, pulvériser 14 jours après la première application.

** Pulvériser au troisième ou quatrième stade larvaire. Il est aussi possible d'ouvrir la coiffe du bourgeon pour s'assurer que les feuilles sont exposées. Pulvériser à nouveau 3 à 5 jours plus tard s'il y a une forte densité de larves.

Remarque: avant d'utiliser ce produit, consulter le service canadien des Forêts ou le service forestier provincial pour toute information concernant les doses, la période ou la méthode d'application.

PULVÉRISATIONS SUR LES CULTURES ET LES CULTURES EN SERRE

Pulvérisation au sol: Utiliser la quantité de THURICIDE HPC recommandée dans un minimum de 200 litres d'eau par hectare selon le type de matériel et de plantation.

UTILISATION RESTREINTE

FORÊTS, RÉGIONS BOISÉES ET ZONES RÉSIDENTIELLES

Application aérienne:

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil

aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada (élaborées par L'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (301) 604-7340. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 1,0 litre par hectare.

D'autres précautions propres à l'épandage aérien doivent être prises (zones tampon en bordure des champs ou des habitats aquatiques, etc.).

Doses d'application pour le THURICIDE® HPC:

THURICIDE HPC peut être pulvériser non dilué dans un appareil de pulvérisation aérienne. Ne diluer le produit avec de petites quantités d'eau que lorsque cela est nécessaire pour obtenir un meilleur dépôt. Les résultats obtenus sont meilleurs lorsque THURICIDE HPC est pulvérisé sur les feuilles sèches par un appareil calibré pouvant pulvériser des particules inférieures à 300 microns et de préférences entre 50 et 150 microns. S'il est nécessaire de diluer le produit, remplir le réservoir de mélange de pulvérisation ou celui de l'appareil avec la quantité d'eau voulue. Avant d'ajouter THURICIDE HPC, commencer l'agitation mécanique ou hydraulique afin d'assurer une circulation modérée. Ajouter la dose recommandée dans le réservoir et remuer pour obtenir un mélange uniforme. Ne pas utiliser une quantité de THURICIDE HPC supérieure à celle qui sera utilisée dans les 12 heures. Si le produit est utilisé sans être dilué, il n'est pas nécessaire et même déconseillé de continuer à la mélanger.

Insectes nuisibles aux cultures	Cultures	Litres par hectare
Chenille arpeuteuse du chou	Brocoli, choux de Bruxelles, choux, chou-fleur, céleri, chou frisé, laitue, moutarde, pommes de terre, épinards, tomates	2,00 - 4,25
Teigne des crucifères et piéride du chou	Brocoli, choux de Bruxelles, choux chou-fleur	2,00 - 4,25
Hespérie d'essex	Mélanges de phléole des prés et autres fourrages	1,75 - 2,25
Sphinx de la colline	Tabac, tomates	0,75 - 1,50
Chenilles	Tous terrains	1,50 - 3,50
Insectes nuisibles aux cultures	Cultures en serre	Litres par 1 000 L d'eau
Chenille arpeuteuse du chou	Chrysanthèmes	5,00
Tortricide purpurine	Roses	5,00

Chenille arpeuteuse du chou	Tomates	5,00
Sphynx de la colline	Tomates	2,50 - 5,00

ENTREPOSAGE

Conserver à l'abri du soleil à des températures comprises entre 0°C et 25°C, de préférence dans un endroit frais. Fermer le récipient hermétiquement. Le ranger à la verticale en s'assurant qu'il est bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Après une période de stockage prolongée, secouer ou remuer le contenu pour assurer une suspension uniforme. utiliser le produit dans les 6 mois à partir de la date de fabrication.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si le nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage es déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL GRAVE, D'INCENDIE OU D'EMPOISONNEMENT, APPELER LE 1-800-255-3924.

THURICIDE® HPC est une marque déposée de Certis USA, L.L.C.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))